

La Lettre de l'ASTEE Numéro 18

1- Informations générales :

Le rendez-vous de l'année 2004 à ne pas manquer :
Le congrès de l'ASTEE du 24 au 28 mai à Aix-les-Bains.
Réservez les dates et consultez [le programme](#) :

Puis inscrivez-vous :

Voir les manifestations régionales en rubrique 4

2- Aujourd'hui nous donnons la parole à Gérard Sachon, président de la commission ressources en eau et milieux aquatiques de l'ASTEE, qui nous parle du congrès d'Aix les Bains.

La rédaction : Gérard Sachon, vous êtes le président de la commission ressources en eau et milieux aquatiques. Votre commission a préparé intensément le congrès 2004 de l'ASTEE. Quels sont les enjeux majeurs dans le domaine des ressources en eau et de la qualité des milieux aquatiques que vous allez traiter au cours de ce congrès ?

Gérard Sachon : Nous avons retenu le thème des substances chimiques dans les eaux pour établir notre programme de conférences. Ce thème est pleinement dans l'actualité, au moment où l'Europe demande aux pays membres de définir le bon état des masses d'eau : rivières, plans d'eau, nappes et eaux littorales. Les substances chimiques prioritaires qui apparaissent dans la directive sur l'eau influencent directement la qualité des masses d'eau et les ressources en eau destinées à la consommation humaine. Ce thème assure en quelque sorte un lien entre le bon état de l'environnement et les aspects sanitaires, notamment ceux liés à l'eau destinée à la consommation humaine.

La rédaction : Quelles sont les principales questions que vous avez choisi de traiter et en quoi les réponses qui seront apportées vont-elles permettre de faire des progrès ?

Gérard Sachon : Les substances chimiques sont une composante essentielle de l'activité économique en termes d'échanges commerciaux et d'emploi. La production mondiale est passée d'un million de tonnes en 1930 à 400 millions de tonnes aujourd'hui. Près de 100 000 substances différentes sont enregistrées sur le marché communautaire.

L'état d'altération ou de vulnérabilité des ressources en eau a été rappelé par plusieurs rapports récents qui relient les mélanges complexes de polluants issus des activités humaines (azote, pesticides, engrais, ..., plastifiants, hydrocarbures, résidus de médicaments, ...) aux perturbations des cycles naturels biologiques et des écoulements.

Nous allons mettre notre projecteur sur les modalités d'évaluation des risques écotoxicologiques, sur les méthodes de prélèvements et d'analyse des nouvelles substances chimiques en insistant sur leurs limites, et sur les contraintes conduisant à l'établissement des teneurs maximales admissibles dans les ressources. Un zoom sera fait sur les résidus de médicaments dans les systèmes aquatiques et sur les effets des traitements d'eau potable et d'épuration des eaux usées sur de telles substances.

La rédaction : Les travaux qui seront présentés lors du congrès sont au cœur des préoccupations de votre commission. Quels travaux envisagez-vous compte tenu des enjeux exposés précédemment ?

Gérard Sachon : Dans nos groupes de travail, les substances chimiques sont abordées au travers de leurs conséquences sur les indicateurs biologiques, sur les modalités d'organisation des périmètres des captages d'eau destinée à l'alimentation humaine, et sur leur prise en compte dans les réglementations et les recommandations. Il y a certainement lieu d'aller beaucoup plus loin et notre commission est prête à accueillir toute suggestion et animation de travaux sur un sujet dont l'importance pour la vie économique et pour la Société est bien réelle. Je remercie d'avance celles et ceux qui voudraient s'engager à nos côtés.

La rédaction : Les thèmes que vous allez traiter pendant le congrès s'adressent plus particulièrement à quel public ?

Gérard Sachon : Les résultats qui seront exposés doivent intéresser les opérateurs publics et privés, les entreprises ainsi que les services chargés d'établir ou de faire appliquer les réglementations.

La rédaction : Merci, Gérard Sachon, d'avoir bien voulu répondre à nos questions.

3- Les travaux des groupes :

Le président de la commission déchets et propreté nous informe que le rapport de l'instance d'évaluation du plan sur le service public des déchets est consultable en ligne <http://www.evaluation.gouv.fr>

Interview du professeur Henri Maillot animateur du groupe de travail protection des captages.

La rédaction : La dernière réunion de votre groupe de travail ressemblait à un colloque, tant par la variété que la qualité des sujets exposés..

H. Maillot : Vous avez raison et cette manière de travailler correspond à la procédure scientifique qui consiste à faire le point sur l'état de l'art dans un domaine avant d'envisager toute action de progrès. La qualité des débats, dans le groupe de travail que j'anime à la commission ressources en eau et milieux aquatiques de l'ASTEE, est due aux nombreux spécialistes de grande qualité qui viennent y exposer leurs points de vue. Notre groupe traite de la protection des captages d'eau souterraine et des prises d'eau de surface, et lors de la réunion du mois de janvier de cette année, des chercheurs nous ont présenté l'état des connaissances dans deux domaines : le transfert des polluants dans la zone non saturée des aquifères et la question des toxines algales.

La rédaction : Mais comment l'ASTEE pourra-t-elle faire progresser la connaissance dans un domaine aussi pointu qui exige des mesures sur le terrain, des méthodes et des logiciels de calcul ?

H. Maillot : Vous posez bien la question. L'ASTEE n'a pas vocation à remplacer les laboratoires de recherche, mais l'ASTEE est le lieu où l'ensemble des acteurs préoccupés par la question de la protection des ressources peuvent se réunir et échanger leur savoir. Les uns apporteront l'expertise scientifique et technique, les autres l'expertise réglementaire, d'autres encore leur expérience de terrain. Et de tout cela sortira des idées neuves qui ne pourraient trouver un terrain plus fertile pour germer et se développer.

La rédaction : Avez-vous déjà des idées sur les résultats des travaux de votre groupe ?.

H. Maillot : Le groupe de travail a examiné en mars l'état des connaissances concernant la protection des eaux de surface, puis celles des prises d'eau dans le karst. En juin, le groupe va faire la synthèse des données accumulées depuis deux ans et proposera une communication des résultats de ses travaux, sans doute dans TSM.

La rédaction : Merci Henri Maillot d'avoir répondu à nos questions et d'avoir si clairement décrit le fonctionnement d'un groupe de l'ASTEE.

Le groupe de travail « boues » nous informe que l'arrêté du 18 mars 2004 rend la norme NF U 44-095 d'application obligatoire

Le décret n° 97-113 du 8 décembre 1997 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées prévoit que « ne sont pas soumis aux dispositions du présent décret : les produits composés en tout ou partie de boues qui, au titre de la loi du 13 juillet 1979 susvisée (...) sont conformes à une norme rendue d'application obligatoire ».

Suite à ces dispositions, l'AFNOR a créé un groupe pour travailler sur une norme concernant les composts contenant des matières d'intérêt agronomique, issues du traitement des eaux, qui appartiennent à la famille des amendements organiques. Celle-ci a été homologuée en mai 2002 sous le n° NF U 44-095.

L'arrêté du 18 mars 2004 rend la norme NF U 44-095 d'application obligatoire à l'exception de son avant-propos et de ses annexes informatives. Cela signifie que tout compost contenant des matières d'intérêt agronomique, issues du traitement des eaux et dont les spécifications répondent à celles de la norme est considéré comme un produit et peut être commercialisé dans les conditions prévues dans le corps de ladite norme.

Un arrêté complémentaire de la même date, prescrit les vérifications auxquelles doit procéder le responsable de la mise sur le marché des matières fertilisantes répondant à la norme NF U 44-095 composts contenant des matières d'intérêt agronomique issues du traitement des eaux. Le texte reprend les éléments prévus aux annexes normatives A, B et C de la norme.

Voir les textes

2 arrêtés du 18 mars 2004 publiés au JO du 26 mars 2004, textes numéros 33 et 34

p 5792, rendant la norme NFU 44-095 d'application obligatoire

p 5793 concernant les vérifications auxquelles doit procéder le responsable de la mise sur le marché des matières fertilisantes répondant à la norme 44-095.

4- La vie des sections régionales :

la Section régionale Ouest Bretagne Pays de Loire organise une journée technique sur les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), outil d'aménagement du territoire de préservation des usages de l'eau, **le 30 avril 2004 à Blain (44).****Programme :**

Inscription :

La section régionale Ile de France organise le **18 mai 2004** une visite sur le thème de la réhabilitation du réseaux d'eaux usées, le stockage et la dépollution des eaux pluviales dans la région de Villeneuve Saint Georges (91).

Programme

Inscription avant le 10 mai 2004

La section régionale Ile de France organise le **8 juin 2004** une visite du chantier de la ligne à grande vitesse (TGV Est) à CONGIS SUR THEROUANNE (77)

Inscription

Programme

La section régionale Lorraine Alsace de l'ASTEE a organisé le 26 mars 2004 la visite de la station d'épuration de la Communauté Urbaine du Grand Nancy et du bassin de dépollution des eaux pluviales de l'Îlot Keller à Nancy

Cette journée technique organisée en liaison avec la Section Est de l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France (AITF), a réuni près de 25 participants. Tous nos remerciements à MM. Daniel Burgun et Patrice Robaine, responsables du Service de l'Hydraulique Urbaine au sein de la Communauté Urbaine du Grand Nancy qui ont guidé cette visite.

Le bassin de dépollution des eaux pluviales de l'Îlot Charles Keller à Nancy traite un débit maximum de 3 m³/s avec un abattement moyen de 70 % des matières en suspension. Bien que le bassin versant urbain concerné puisse produire un débit décennal de pluie supérieur à 20 m³/s à l'exutoire, le système permet de dépolluer plus de la moitié du volume annuel. L'installation de traitement comprend 3 étapes successives, un dégrillage, un dessablage et des décantations lamellaires (moitié à contre courant et moitié à courants croisés). Des réactifs de floculation et coagulation pourront être injectés en fonction des caractéristiques des eaux.

La station d'épuration de la Communauté Urbaine du Grand Nancy traite 640 000 équivalents-habitants, 340 000 pour la filière urbaine et 300 000 pour la filière industrielle.

Lire le compte rendu complet dans un prochain TSM.

5- Nos partenaires communiquent :

ECRIN, club environnement et société, organise une journée technique le 5 mai 2004 à Paris sur la "Gestion des risques micro-biologiques liées à l'Environnement"

Contact : Béatrice BOISSON boisson@ecrin.asso.fr

Programme et inscription

L'Institut de la Filtration et des Techniques Séparatives (IFTS) organise un colloque "Filtration avec Adjuvants pour la Clarification des Liquides"

le 26 mai 2004 à la Maison de la Chimie à Paris.

ifts@ifts-sls.com

<http://www.ifts-sls.com>

La première université d'été francophone en santé publique aura lieu à Besançon du 5 au 9 juillet 2004

<http://www.urcam.org/univete/index.htm>

La Fédération Européenne des Sociétés de Chimie (FECS) organise du 29 Août au 1er septembre 2004, à Bordeaux, la 9ème conférence "Chimie et Environnement"

Information sur la conférence à télécharger

Le CIB (Conseil International pour la Recherche et l'Innovation dans les Bâtiments) organise les 16 et 17 septembre 2004, au siège du CSTB à Paris, le 30ème Symposium International de son groupe de travail W062, consacré aux distributions et évacuations d'eau dans les bâtiments.

Annonce partenaires/echanges/agenda/international/accueil.asp

Inscriptions <http://wsc41.amenworld.com/tooti/>

Appel à communications cibw62@cstb.fr

Colloque international Terre et Eau, du 21 au 23 novembre 2004 à Annaba, Algérie. Annonce et appel à communications :

partenaires/echanges/agenda/international/fichiers/30_1.pdf

La lettre de l'ASTEE

A.S.T.E.E.

83 avenue Foch

75761 PARIS

Cedex 16

Tél : 01 53 70 13 53

Fax : 01 53 70 13 40

e-mail : astee@astee.org